

Règlement Sportif de la Ligue Régionale Ile de France de Rugby

Compétitions Seniors 2024/2025

Préambule

Le règlement sportif de la Ligue Régionale Ile de France de Rugby présente l'organisation des compétitions régionales dont elle a la responsabilité, par délégation de la FFR. Le présent règlement, validé, dans ses principes, par le Comité Directeur de la Ligue Régionale Ile de France de Rugby le 11/07/2024 a été homologué par le Président de la Commission des Epreuves Fédérales en date du 30/08/2024, conformément à l'article 320-4 des Règlements Généraux de la FFR. Il a été définitivement validé par le Comité Directeur de la Ligue Régionale Ile de France de Rugby le 01/09/2024.

Le règlement sportif de la Ligue Régionale Ile de France de Rugby s'appuie sur les Règlements Généraux de la FFR pour tous les cas non traités dans le présent règlement. Le Comité Directeur de la Ligue Régionale Ile de France de Rugby est compétent pour toute prise de décision qu'il jugera nécessaire dans l'intérêt du rugby au sein de la Ligue Régionale Ile de France de Rugby.

Le règlement sportif a été rédigé comme suit :

- Une première partie détaille le cadre réglementaire avec les articles importants des Règlements Généraux de la FFR, le tableau d'accession en Fédérale 3, le tableau des qualifiés en championnats de France ainsi que les dispositifs spécifiques mis en place par votre Ligue Régionale. En résumé, il s'agit du socle commun à chaque Ligue Régionale.
- En deuxième partie, le calendrier général de la saison 2024/2025 pour la Ligue Régionale Ile de France de Rugby
- En troisième et dernière partie, les livrets de compétitions qui détaillent les formats, les calendriers, les phases finales ainsi que les affectations 2025/2026 pour chaque niveau de compétition.

Contacts et organisation de la Ligue Régionale Ile de France de Rugby

Fonction	NOM, Prénom	Mail	Tel.
Elu en charge des Compétitions Séniors	CALAS, André	a.calas@idrugby.fr	06.08.23.14.16
Responsable du Pôle Compétitions	LACHARTRE, Jonathan	j.lachartre@idrugby.fr	06.12.62.57.38
Chargé de mission du Pôle Compétitions	DIRINGER, Olivier	o.diringer@idrugby.fr	06.21.39.48.27

Heures d'ouverture de la LIFR : de lundi au vendredi de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

Table des matières

Préambule.....	1
I) Cadre règlementaire	3
1) Rappel règlementaire : l'organisation générale des compétitions	3
2) Règlement financier des compétitions officielles	4
3) Tableaux d'accession en Fédérale 3	5
4) Tableaux des qualifiés en championnats de France.....	6
5) Dispositions spécifiques mises en place par la ligue	6
II) Calendrier Général.....	13
III) Livret des Compétitions	14
A. Régionale 1.....	14
1) Préambule	14
2) Principes généraux	14
3) Listes des équipes participantes	15
4) Format de la compétition.....	15
B. Réserves Régionale 1.....	18
1) Participants (équipes engagées)	18
2) Listes des équipes participantes	18
3) Format de la compétition.....	19
C. Régionale 2.....	21
1) Principes généraux	21
2) Listes des équipes participantes	21
3) Format de la compétition.....	22
D. Régionale 3.....	25
1) Principes généraux	25
2) Listes des équipes participantes	26
3) Format de la compétition.....	27
IV) Annexes	32

I) Cadre réglementaire

1) Rappel réglementaire : l'organisation générale des compétitions

a. Article 320-1 : Le principe d'invitation

L'organisation des épreuves de rugby est basée sur le principe d'invitation d'équipes d'associations affiliées à la F.F.R. Ce principe d'invitation relève de la compétence de la F.F.R. puis, par délégation, de la L.N.R. pour les groupements professionnels et des organismes régionaux de la F.F.R.

L'instance dirigeante compétente de la F.F.R. a la faculté de ne pas inviter aux compétitions officielles et challenges autorisés, les associations dont les équipes :

- ont été interdites de compétition ;
- ont refusé d'accepter les Statuts et Règlements de la F.F.R. ou de ses organismes régionaux ;
- ont porté atteintes aux règles éthiques et déontologiques du rugby français, et/ou à la morale sportive ;
- ont contrevenu aux dispositions concernant l'assistance et le contrôle de la gestion des associations ;
- ont contrevenu gravement aux règles de sécurité ;
- ne se sont pas acquittées des sommes dues auprès de la Trésorerie fédérale et/ou régionale.

Au cours de la saison sportive, la F.F.R. organise, sur invitation, des compétitions réparties en six catégories :

Catégorie A – B – C' – E : Ces catégories ne concernent pas les compétitions régionales. Se référer aux Règlements Généraux de la FFR.

Catégorie C : Compétitions de jeu à XV avec règlement adapté F.F.R. (notamment : poussée en mêlée sur 1,50 mètre avec limitation au gain du ballon) ; sont concernées :

- Régionale 1, Régionale 2 et Régionale 3, Réserves de Régionales (phase finale du championnat de France et, selon la réglementation, phase régionale), Rugby Entreprises, Moins de 19 ans-Régional 1 et 2, Fédérale 2 Féminine, Moins de 16 ans-Régional 1 et 2, Féminines « moins de 18 ans » à XV - ACCESSION ainsi que toutes les autres compétitions à XV.

Catégorie D : Compétitions de jeu à X

- Réserves de Régionales (phase régionale), Moins de 19 ans-Régional 3, Moins de 16 ans-Régional 3, Féminines Régionales à X, Féminines Régionales à X-Equipes Réserves, Féminines Régionales « moins de 18 ans » à X, Féminines « moins de 15 ans ».

L'acceptation de l'invitation comportera, pour toute association affiliée à la F.F.R., l'engagement formel de se conformer en tous points aux Statuts et Règlements de la F.F.R. et de ses organismes régionaux.

Tout manquement à cet engagement pourra être suivi de la mise hors compétition de l'équipe et de la radiation du ou des dirigeants reconnus responsables. L'association fautive pourra en outre, quel que soit son classement, être rayée de la liste des associations à inviter pour la ou les saisons suivantes.

b. Article 330-1 : Organisation par épreuves

Les phases qualificatives des championnats de France de Régionale 1, Régionale 2 et Régionale 3 (promotions et réserves y compris) sont laissées à l'initiative des organismes régionaux sous réserve d'appliquer les conditions suivantes :

Les compétitions de Régionale 1, Régionale 2 et Régionale 3 sont organisées à l'initiative de chaque organisme régional à partir du classement général de ses associations établi à l'issue de la saison précédente. Toutefois, ces compétitions doivent être organisées de telle manière qu'elles aboutissent obligatoirement à une phase régionale ou à une ultime et dernière phase régionale qualifiant spécifiquement et en propre pour chacun des championnats de France ouverts à ces catégories (Régionale 1, Promotion Régionale 1 Régionale 2, Promotion Régionale 2, Régionale 3, Promotion Régionale 3, Réserves Régionales 1, 2 et 3).

Cette règle s'appliquera quel que soit le nombre d'associations appelées à disputer chacune des épreuves qualificatives. La phase finale régionale devra à cet effet prévoir la répartition la plus équitable possible entre chaque compétition du nombre d'associations postulant aux diverses qualifications fédérales.

c. Article 331 : Les Formes de compétitions régionales

Critères de répartition des séries régionales : chaque ligue doit considérer le nombre total d'équipes engagées au sein de sa ligue de la Régionale 1 à la Régionale 3 et respecter les règles de répartition suivantes :

- Régionale 1 : 30% maximum du nombre total d'équipes engagées
- Régionale 2 : 35% maximum du nombre total d'équipes engagées
- Régionale 3 : 35% minimum du nombre total d'équipes engagées

2) Règlement financier des compétitions officielles

Le règlement financier des compétitions est régi par l'article 641 des Règlements Généraux de la FFR. Les clubs engagés en compétitions officielles sont éligibles à une prime d'engagement commune à tous les clubs engagés dans une même compétition. Le montant de la prime d'engagement est fixé chaque saison par le Comité Directeur de la FFR et publié par avis hebdomadaire sur le site de la FFR.

3) Tableaux d'accession en Fédérale 3

Le Comité Directeur de la FFR, lors de sa séance du 4 juillet 2024, a validé le nombre d'accessions par ligue à l'issue de la saison 2024/2025 :

LIGUES REGIONALES	NOMBRE DE QUALIFIÉS DIRECTS EN FÉDÉRALE 3
AUVERGNE RHÔNE ALPES	5
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	2
BRETAGNE	1
CENTRE VAL DE LOIRE	1
GRAND EST	1
HAUTS DE FRANCE	1
ILE DE FRANCE	3
NORMANDIE	1
NOUVELLE AQUITAINE	6
OCCITANIE	6
PAYS DE LA LOIRE	1
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR + CORSE	2
PARCOURS EN PHASE FINALE Championnat de France de Régionale 1	2
TOTAL	32

Par conséquent, les modalités d'accession à la Fédérale 3 seront les suivantes :

Pour la Ligue Régionale Ile de France de Rugby, accéderont directement à la Fédérale 3 pour la saison 2025/2026 :

- les équipes classées n° 1 et n° 2 à l'issue de la phase qualificative du Championnat Régionale 1 d'Ile-de-France (chaque 1^{er} de poule),
- ainsi que l'équipe, parmi celles classées N°3 et N°4 de la phase qualificative du Championnat Régionale 1 d'Ile de France (chaque 2^{ème} de poule), ayant réalisé le meilleur parcours en phase finale régionale. Si ces deux équipes sont éliminées en 1/2 finale du Championnat Régionale 1 d'Ile de France, alors un match d'accession organisé le dimanche 27 avril 2025 sur terrain neutre les opposera afin de déterminer la troisième équipe accédant à la Fédérale 3.

Les équipes ne respectant pas les obligations sportives de la saison en cours ne peuvent pas accéder à la Fédérale 3.

4) Tableaux des qualifiés en championnats de France

- ❖ Nombre de qualifiés en championnats de France par Ligue Régionale pour la saison 2024/2025.

LIGUE	REGIONALE 1	PROMOTION REGIONALE 1	REGIONALE 2	PROMOTION REGIONALE 2	REGIONALE 3	PROMOTION REGIONALE 3	RESERVES REGIONALE 1	RESERVES REGIONALES 2 & 3
AUVERGNE RHÔNE ALPES	10	10	10	10	10	10	10	NC*
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	4	4	4	4	4	4	4	NC*
BRETAGNE	2	2	2	2	2	2	2	NC*
CENTRE VAL DE LOIRE	2	2	2	2	2	2	2	NC*
GRAND EST	2	2	2	2	2	2	2	NC*
HAUTS DE FRANCE	2	2	2	2	2	2	2	NC*
ILE DE FRANCE	6	6	6	6	6	6	6	NC*
NORMANDIE	2	2	2	2	2	2	2	NC*
NOUVELLE AQUITAINE	14	14	14	14	14	14	14	NC*
OCCITANIE	14	14	14	14	14	14	14	NC*
PAYS DE LA LOIRE	2	2	2	2	2	2	2	NC*
SUD + CORSE	4	4	4	4	4	4	4	NC*

***Le nombre de qualifiés sera communiqué ultérieurement au regard des engagements en Réserves Régionales 2 et 3**

5) Dispositions spécifiques mises en place par la ligue

a. Créneaux des rencontres

Il est fait application de l'article 311 des règlements généraux de la F.F.R. A ce titre :

- Les rencontres de Régionale 1 auront lieu le dimanche à 15h15 ;
- Les rencontres de Régionale 2 auront lieu le dimanche à 15h00 ;
- Les rencontres de Régionale 3 auront lieu le dimanche à 15h00 ; toutefois, lorsque les anciennes équipes « dites du samedi » (Paris Olympique Rugby Club, Plaisir Rugby Club, S C U F 3) recevront, ces dernières joueront leurs rencontres le samedi à 15h00 ;
- Les rencontres de Réserves Régionale 1 auront lieu le dimanche à 13h30.

b. Modifications du calendrier

Il est fait application des articles 312 et 313 des Règlements Généraux de la F.F.R.

Pour toute modification, La Commission des Epreuves Régionales doit être informée **au plus tard avant la date et l'heure prévues ci-dessous** :

- Inversion match aller / retour : 15 jours avant la date de la rencontre
- Changement de date : 10 jours avant la date de la rencontre
- Changement d'horaire : mardi (14h) avant la date de la rencontre
- Changement de terrain du club (*) : jeudi (14h) avant la date de la rencontre

() Il n'est pas nécessaire d'obtenir l'accord du club adverse, mais un mail doit être envoyé à :
epreuves@idfrugby.fr*

Cette demande doit être réalisée au moyen de la fonctionnalité disponible sur Oval-e et avec l'accord des clubs.

Seule la Commission des Epreuves Régionales validera ou non la demande.

c. Participation d'une « Equipe 3 » dans les Compétitions Séniors Régionales « Equipe Une »

Une association (de niveau fédéral ou régional) pourra engager, sous réserve de validation par la Ligue Régionale, une « Equipe 3 » dans les Compétitions Séniors Régionales « Equipe UNE » en commençant obligatoirement par la Régionale 3, à condition qu'il n'y ait pas de compétition officielle proposée pour cette équipe.

Par dérogation, une association, dont l'Équipe Une évolue en Régionale 3, est autorisée à engager une « Equipe 3 » au même niveau de Compétition, mais ces deux équipes ne seront pas placées dans la même poule.

Par la suite, en fonction de la promotion de cette « Equipe 3 », il faudra impérativement respecter une division d'écart entre celle-ci et l'Équipe Une de l'association concernée. De plus, cette « Equipe 3 » ne pourra en aucun cas accéder à la Régionale 1 ni aux divisions fédérales.

Cette « Equipe 3 » ne pourra en aucun cas être qualifiée pour le Championnat de France (Régionale et Promotion Régionale). Si elle se trouve, en position de se qualifier pour la phase finale du Championnat de France (Régionale et Promotion Régionale) ou d'accéder à la Régionale 1, elle sera remplacée par l'association la mieux classée immédiatement après elle dans l'ordre du classement général intra-poules à l'issue de la phase qualificative (et ainsi de suite en cas de refus de cette dernière).

Si une association engageait plusieurs « Équipes 3 », les différentes dispositions de cet article s'appliqueraient à chacune d'elles.

Cet article est un dispositif spécifique de la LIFR.

d. Conditions de participation des joueurs en phase qualificative

Les « Equipes 3 », telles que définies à l'article 5.c. ci-dessus :

- devront communiquer à la Commission des Epreuves de la LIFR au plus tard le vendredi précédent la première journée de la phase qualificative, une liste de 40 joueurs par équipe qui seront autorisés à participer à la compétition ; cette liste pourra être complétée au cours de la saison par un maximum de 10 de nouveaux licenciés par équipe (hors mutations) avant le 31/12/2024;
- ne pourront aligner, pour toutes les phases (qualificative ou finale régionale de la LIFR), un joueur ayant été inscrit sur plus de 5 feuilles de matchs de l'équipe « Une » et « Réserve » (cumul des 2 catégories).

Par ailleurs, l'article 218 des Règlements Généraux de la FFR autorise depuis la saison 2020/2021 des rassemblements dans la classe d'âge « Masculins 18 ans et plus » (uniquement dans les compétitions de Fédérale 3, Régionale 1, Régionale 2, Régionale 3 et les équipes réserves de ces mêmes compétitions). Un dispositif complémentaire spécifique est applicable dans le cadre des Compétitions Séniors organisées par la Ligue Régionale Ile de France de Rugby : dans le cas où un rassemblement comprendrait une ou des association(s) dont une ou plusieurs équipes serai(en)t inscrite(s) dans une compétition de niveau plus élevé que celui auquel participe le rassemblement, un nombre total de 5 joueurs au maximum affiliés auprès de cette (ces) association(s) sera autorisé à participer à la rencontre disputée par le rassemblement (inscription sur feuille de match).

Cet article est un dispositif spécifique de la LIFR.

e. Conditions de participations des joueurs en phase finale

Il est fait application de l'article 320-2 des Règlements Généraux de la F.F.R ainsi que des dispositions spécifiques de l'article 5.d. ci-dessus, ces dernières étant donc également effectives pour les rencontres de phase finale.

f. Renoncement aux droits acquis

Il est fait application de l'article 323 des Règlements Généraux de la F.F.R tout en précisant que les dispositions de cet article s'appliquent également aux compétitions régionales.

g. Remplacement d'un club

Il est fait application de l'article 344 des règlements généraux de la F.F.R ainsi que des dispositions de l'article 5.c. du présent Règlement en ce qui concerne les « Equipes 3 ».

h. Refus de repêchage

Dans une catégorie donnée, une association rétrogradée sportivement en fonction de son classement de la saison 2024/2025 et qui peut éventuellement bénéficier d'une mesure de repêchage, a la possibilité de la refuser.

Dans ce cas, cette association est maintenue dans la catégorie dans laquelle elle a été rétrogradée sportivement. Elle conserve ses droits pour participer aux phases finales régionales ainsi qu'aux phases finales du Championnat de France (Régionale et Promotion Régionale) de cette catégorie et d'accéder à la division supérieure si son classement le lui permet à l'issue de la saison 2025/26.

Pour la saison 2025/2026, la Commission des Epreuves Régionales peut la remplacer, dans sa catégorie d'origine :

1) par l'association rétrogradée sportivement en catégorie inférieure la mieux classée à l'issue de la phase qualificative de la saison 2024/2025 (et ainsi de suite en cas de refus de celle-ci),

2) s'il n'y a pas d'association(s) rétrogradée(s) ou si aucune association rétrogradée n'accepte le repêchage, par l'association de la catégorie inférieure, règlementairement non promue, la mieux classée au terme de la saison 2024/2025, qui sera préalablement consultée en vue de ce repêchage.

Il s'agit d'un dispositif spécifique de la LIFR.

i. Obligations sportives

L'article 350 des Règlements Généraux de la FFR précise que « les organismes régionaux déterminent les obligations applicables pour les compétitions dont l'organisation leur est déléguée et en assurent le contrôle ».

Les tableaux ci-après fixent les conditions générales concernant la participation obligatoire (sans forfait général durant la saison) des autres équipes de l'association aux compétitions, selon le niveau de l'équipe « Une » Senior.

NIVEAU DE L'ÉQUIPE « UNE » SENIOR	ÉQUIPES OBLIGATOIRES	MESURES APPLIQUÉES EN CAS DE NON-RESPECT
<p>Régionale 1</p>	<p>Ecole de rugby :</p> <ul style="list-style-type: none"> Au moins 25 licenciés titulaires d'une qualification en cours de validité au plus tard le 1^{er} décembre 2024 inclus. <p>Moins de 16 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 équipe à XV en nom propre ou en rassemblement ou à X en nom propre <p>Moins de 19 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 équipe à XV en nom propre ou en rassemblement ou à X en nom propre <p>Senior :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 équipe réserve à XV <p><i>Dispenses :</i></p> <p>- L'obligation de présenter une école de rugby ne s'applique pas aux associations situées dans une ville de 10 000 habitants au plus ou dans un canton de 20 000 habitants au plus (statistiques en vigueur selon l'INSEE).</p> <p>- Les associations situées dans une ville de 10 000 habitants au plus ou dans un canton de 20 000 habitants au plus (statistiques en vigueur selon l'INSEE) peuvent engager en compétition une seule des deux équipes correspondant aux classes d'âge « moins de 16 ans » et « moins de 19 ans ».</p>	<p>Absence d'école de rugby (y compris école de rugby avec 0 licencié) et/ou d'une ou plusieurs équipes obligatoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> Retrait de 4 points au classement de l'équipe « Une » seniors, par équipe manquante <p>Non-respect du nombre minimum de licenciés « Ecole de rugby » :</p> <ul style="list-style-type: none"> Entre 1 et 12 licenciés : retrait de 2 points au classement de l'équipe « Une » seniors ; Entre 13 et 24 licenciés : retrait de 1 point au classement de l'équipe « Une » seniors. <ul style="list-style-type: none"> Par ailleurs, l'absence d'école de rugby (ou le non-respect du nombre minimum de licenciés) et/ou l'absence d'une ou plusieurs équipes obligatoires empêche(nt) automatiquement l'accession en Fédérale 3 et entraîne la non-participation de l'équipe « Une » seniors et de l'équipe Réserves seniors aux phases finales : <ol style="list-style-type: none"> du Championnat de France Régionale 1 ; du Championnat de France Promotion Régionale 1 ; du Championnat Régionale 1 d'Ile-de-France.

<p style="text-align: center;">Régionale 2</p>	<p>Ecole de rugby :</p> <ul style="list-style-type: none"> Au moins 25 licenciés titulaires d'une qualification en cours de validité au plus tard le 1^{er} décembre 2024 inclus. <p>Moins de 16 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 équipe à XV en nom propre ou en rassemblement ou à X en nom propre <p>Ou</p> <p>Moins de 19 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 équipe à XV en nom propre ou en rassemblement ou à X en nom propre <p>Senior :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 équipe « Deux » à XV engagée dans la Compétition « Challenge Plus », qui est une Compétition de Rugby Loisirs (cf. Cadre Règlementaire du Challenge Plus 2024/2025), devant disputer au minimum 8 rencontres validées <p><i>Dispenses :</i></p> <p>- L'obligation de présenter une école de rugby ne s'applique pas aux associations situées dans une ville de 10 000 habitants au plus ou dans un canton de 20 000 habitants au plus (statistiques en vigueur selon l'INSEE).</p> <p>- Les associations situées dans une ville de 10 000 habitants au plus ou dans un canton de 20 000 habitants au plus (statistiques en vigueur selon l'INSEE) peuvent engager en compétition une seule des deux équipes correspondant aux classes d'âge « moins de 16 ans » et « moins de 19 ans ».</p>	<p>Absence d'école de rugby (y compris école de rugby avec 0 licencié) et/ou d'une équipe obligatoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> Retrait de 4 points au classement de l'équipe « Une » seniors, par équipe manquante <p>Non-respect du nombre minimum de licenciés « Ecole de rugby » :</p> <ul style="list-style-type: none"> Entre 1 et 12 licenciés : retrait de 2 points au classement de l'équipe « Une » seniors ; Entre 13 et 24 licenciés : retrait de 1 point au classement de l'équipe « Une » seniors. <p>Par ailleurs :</p> <ol style="list-style-type: none"> l'absence d'école de rugby (ou le non-respect du nombre minimum de licenciés) et/ou l'absence d'une équipe obligatoire (hormis l'équipe Senior « Deux » en Challenge Plus, qui est une Compétition de Rugby Loisirs) empêche(nt) automatiquement l'accession en Régionale 1 et entraîne la non-participation de l'équipe « Une » seniors aux phases finales : <ul style="list-style-type: none"> du Championnat de France Régionale 2 ; du Championnat de France Promotion Régionale 2 ; du Championnat Régionale 2 d'Ile-de-France. l'absence d'équipe « Deux » engagée en Challenge Plus, qui est une Compétition de Rugby Loisirs, (ou le non-respect du nombre minimum de 8 rencontres validées disputées dans la saison par cette équipe dans cette Compétition) empêche automatiquement l'accession en Régionale 1.
<p style="text-align: center;">Régionale 3</p>	<p>Ecole de rugby :</p> <ul style="list-style-type: none"> Au moins 10 licenciés titulaires d'une qualification en cours de validité au plus tard le 1^{er} décembre 2024 inclus. 	<p>Absence d'école de rugby (y compris école de rugby avec 0 licencié) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Retrait de 4 points au classement de l'équipe « Une » seniors, pour l'équipe manquante

	<p>Non-respect du nombre minimum de licenciés « Ecole de rugby » :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entre 1 et 5 licenciés : retrait de 2 points au classement de l'équipe « Une » seniors ; • Entre 6 et 9 licenciés : retrait de 1 point au classement de l'équipe « Une » seniors. <p>• Par ailleurs, l'absence d'école de rugby (ou le non-respect du nombre minimum de licenciés) empêche automatiquement l'accession en Régionale 2 et entraîne la non-participation de l'équipe « Une » seniors aux phases finales :</p> <ol style="list-style-type: none"> a. du Championnat de France Régionale 3 ; b. du Championnat de France Promotion Régionale 3 ; c. du Championnat Régionale 3 d'Ile-de-France.
--	--

j. Calcul des Points

- Points terrain : il est fait application de l'article 341-1.1 des Règlements Généraux de la FFR ainsi que de l'article 452 de ces mêmes règlements dans le cas où une équipe se trouve en effectif insuffisant ou incomplet.
- Par ailleurs, si l'équipe « Une » a son match perdu par forfait, l'équipe « Réserve » de cette même association devant disputer une compétition le même jour ou le même week-end que l'équipe « Une » aura également par extension son match perdu par forfait. Cela ne concerne que la Régionale 1, seule compétition avec des Réserves.
- **Il s'agit d'un dispositif spécifique de la LIFR.**
- Points « terrain » supplémentaires dits « points bonus régional » – Championnat Régionale 1 : La Ligue Régionale Ile de France de Rugby met en place un dispositif particulier qui est propre au championnat de Régionale 1. Il sera accordé 0,6 point de « bonus régional » au bénéfice de l'équipe « Une » des clubs de Régionale 1 par match joué par son équipe réserve exclusivement lors de la phase qualificative (respectant au coup d'envoi les obligations spécifiques en matière d'effectif et de nombre minimum de joueurs autorisés à évoluer aux postes de 1ère ligne). **Il s'agit d'un dispositif spécifique de la LIFR.**

k. Règlement financier spécifique à la Ligue Régionale Ile de France de Rugby

Les cotisations annuelles, les frais d'engagement, les frais d'officiels de match et les autres frais prélevés aux clubs sont décrits dans le Règlement Financier de la Ligue Régionale Ile de France de Rugby – Saison 2024/2025 approuvé par le Comité Directeur de la LIFR le 01/09/2024 et disponible sur le site Internet de la LIFR.



I. Feuille de Match

La Feuille de Match Dématérialisée (FDMD) doit être systématiquement utilisée lors des rencontres des championnats Séniors. Le recours à la feuille de match et à la feuille de mouvement « papier » ne peut se faire qu'en cas de dysfonctionnement technique ou d'un défaut de matériel (Article 413 des Règlements Généraux de la FFR).

II) Calendrier Général

	Régionale 1	Promotion Régionale 1	Régionale 2	Promotion Régionale 2	Régionale 3	Promotion Régionale 3	Réserves Régionale 1	Réserves Régionale 2-3
Septembre								
31-01								
07-08								
14-15	A1						A1	
21-22	A2		A1		A1		A2	
28-29	A3		A2		A2		A3	
Octobre								
05-06			A3		A3			
12-13	A4		A4		A4		A4	
19-20	A5						A5	
26-27								
Novembre								
02-03	A6						A6	
09-10	A7		A5		A5		A7	
16-17	A8		A6		A6		A8	
23-24	REPLI		A7		A7		REPLI	
Décembre								
30-01	A9		REPLI		REPLI		A9	
07-08	A10		A8		A8		A10	
14-15	A11		A9		A9		A11	
21-22								
29-29								
Janvier 2025								
04-05	R1						R1	
11-12	R2		R1		R1		R2	
18-19	R3		R2		R2		R3	
25-26	REPLI						REPLI	
Février								
01-02	R4		R3		R3		R4	
08-09	R5		R4		R4		R5	
15-16	R6		R5		R5		R6	
22-23								
Mars								
01-02	R7		R6		R6		R7	
08-09	R8		R7		R7		R8	
15-16	R9		R8		R8		R9	
22-23	R10		REPLI		REPLI		R10	
29-30	REPLI		R9		R9		REPLI	
Avril								
05-06	R11						R11	
12-13			¼ IDF		¼ IDF			
19-20	½ IDF		½ IDF		½ IDF		½ IDF	
26-27	FINALE IDF		FINALE IDF		FINALE IDF		FINALE IDF	
Mai								
03-04					Q	Q	Q	Q
10-11	Q	Q	Q	Q	1/32	1/32	1/32	
17-18	1/32	1/32	1/32	1/32	1/16	1/16	1/16	1/8
24-25	1/16	1/16	1/16	1/16	1/8	1/8	1/8	1/4
Juin								
31-01	1/8	1/8	1/8	1/8				
07-07					1/4	1/4	1/4	1/2
14-15	1/4	1/4	1/4	1/4	1/2	1/2	1/2	FINALE
21-22	1/2	1/2	1/2	1/2	FINALE	FINALE	FINALE	
28-29	FINALE	FINALE	FINALE	FINALE				

III) Livret des Compétitions

A. Régionale 1

1) Préambule

Le club du C ATH ORSAY RUGBY CLUB qui participait lors de la saison 2023/24 au championnat de Fédérale 2 a renoncé à ses droits acquis, au sens de l'article 323 des Règlements Généraux de la FFR, et a demandé à pouvoir participer au championnat de Régionale 1 de la LIFR pour la saison 2024/25.

De façon à organiser un championnat de Régionale 1 en deux poules comprenant le même nombre d'équipes, la Commission des Epreuves de la LIFR a proposé de repêcher la mieux classée des équipes reléguées de Régionale 1 en Régionale 2 à l'issue de la saison 2023/24, ce qui conduirait à ce que 22 équipes participent à ce championnat en 2024/25.

La demande du C ATH ORSAY RUGBY CLUB ainsi que la proposition de la Commission des Epreuves de la LIFR ont été validées par le Comité Directeur de la LIFR en date du 11/07/2024, à la condition que le nombre d'équipes participant au championnat de Régionale 1 lors de la saison 2025/26 soit ramené à vingt clubs. Il y aura donc exceptionnellement 22 clubs participant au championnat de Régionale 1 au cours de la saison 2024/25 avant de revenir à 20 en 2025/26.

2) Principes généraux

Pour la saison 2024/2025, la compétition de Régionale 1 sera organisée de la façon suivante :

- Une phase qualificative : les 22 équipes sont réparties en 2 poules de 11 équipes, une équipe étant exempte chaque journée
- Une phase finale régionale : les équipes classées aux deux premières places de chaque poule (soit quatre équipes) seront qualifiées pour la phase finale régionale qui débutera en 1/2 finale le 20 avril
- Une phase finale de Championnat de France : six équipes seront qualifiées pour le championnat de France Régionale 1 et six autres pour le championnat de France Promotion Régionale 1.

3) Listes des équipes participantes

NOM CLUB	CODE CLUB
RACING CLUB DE L'AGGLOMERATION CERGY PONTOISE	(7452M)
C A CHEVREUSE	(4599Z)
RST PARIS XO / FINANCES M+18	(à venir)
A C BOBIGNY 93 RUGBY	(4581E)
C ATH ORSAY RUGBY CLUB	(4675G)
R C PARIS 15	(4727N)
C O GARGENVILLE	(4633L)
R O C HOUILLES CARRIERES SEINE	(5541Y)
RUGBY CLUB GARCHES VAUCRESSON	(6191E)
VIE AU GRAND AIR DE ST MAUR	(4769J)
RUEIL A C	(4751P)
RUGBY CLUB VALLEE DE MONTMORENCY SOISY	(4757W)
TERRES DE FRANCE RUGBY	(7112F)
R O C GIFFOIS	(4635N)
PARISIS RUGBY CLUB	(4631J)
RUGBY CELLOIS CHESNAYSIEN	(5832P)
ENT AS MARCOUSSIS US LIMOURS	(4653H)
UNION DES BORDS DE MARNE	(7099S)
RED STAR OL AUDONIEN ST OUEN	(4771L)
A S LAGNY RUGBY	(4644Y)
RST CHILLY / EPINAY M+18	(à venir)
RUGBY MELUN COMBS SENART 77	(4656L)

4) Format de la compétition

a. Phase qualificative

Les 22 associations sont réparties en 2 poules de 11 équipes établies à partir du classement général de ces associations à l'issue de la saison précédente.

POULE 1
RACING CLUB DE L'AGGLOMERATION CERGY PONTOISE (7452M)
A C BOBIGNY 93 RUGBY (4581E)
C ATH ORSAY RUGBY CLUB (4675G)
R O C HOUILLES CARRIERES SEINE (5541Y)
RUGBY CLUB GARCHES VAUCRESSON (6191E)
RUGBY CLUB VALLEE DE MONTMORENCY SOISY (4757W)
TERRES DE FRANCE RUGBY (7112F)
RUGBY CELLOIS CHESNAYSIEN (5832P)
ENT AS MARCOUSSIS US LIMOURS (4653H)
A S LAGNY RUGBY (4644Y)
RST CHILLY / EPINAY M+18 (à venir)
Club Exempt n°1

POULE 2
C A CHEVREUSE (4599Z)
RST PARIS XO / FINANCES M+18 (à venir)
R C PARIS 15 (4727N)
C O GARGENVILLE (4633L)
VIE AU GRAND AIR DE ST MAUR (4769J)
RUEIL A C (4751P)
R O C GIFFOIS (4635N)
PARISIS RUGBY CLUB (4631J)
UNION DES BORDS DE MARNE (7099S)
RED STAR OL AUDONNIEN ST OUEN (4771L)
RUGBY MELUN COMBS SENART 77 (4656L)
Club Exempt n°2

Les équipes de chaque poule se rencontrent en matchs « Aller » et « Retour » selon le calendrier ci-après, soit 20 rencontres par équipe.

CALENDRIER DE LA PHASE QUALIFICATIVE			
A1	15/09/24	R1	05/01/25
A2	22/09/24	R2	12/01/25
A3	29/09/24	R3	19/01/25
A4	13/10/24	R4	02/02/25
A5	20/10/24	R5	09/02/25
A6	03/11/24	R6	16/02/25
A7	10/11/24	R7	02/03/25
A8	17/11/24	R8	09/03/25
A9	01/12/24	R9	16/03/25
A10	08/12/24	R10	23/03/25
A11	15/12/24	R11	06/04/25

DATES DE REPLI	
REPLI 1	24/11/24
REPLI 2	26/01/25
REPLI 3	30/03/25

A l'issue de la phase qualificative les équipes seront classées de 1 à 22 conformément à l'article 340 des Règlements Généraux de la F.F.R.

b. Phase finale

Les associations classées du n° 1 au n° 4 à l'issue de la phase qualificative (soit 4 clubs et/ou rassemblements) seront qualifiées pour les ½ finales du Championnat d'Île-de-France.

Elles seront opposées en ½ finale, le **Dimanche 20 Avril 2025 à 15h00**, en match simple comme ci-dessous :

- Match 1 : 1^{er} poule 1 contre 2^{ème} poule 2 → sur le terrain du 1^{er} poule 1
- Match 2 : 1^{er} poule 2 contre 2^{ème} poule 1 → sur le terrain du 1^{er} poule 2

Les vainqueurs des demi-finales joueront la finale régionale le **Dimanche 27 Avril 2025**, pour le titre de Champion d'Île-de-France de Régionale 1.

c. Play Down

Les associations classées du n° 13 au n° 22 à l'issue de la phase qualificative et n'ayant pas été éventuellement repêchées pour les Championnats de France (soit au maximum 10 clubs et/ou rassemblements) disputeront obligatoirement des « Play Down » qui se dérouleront sur cinq journées.

Elles seront réparties en deux poules de cinq équipes sur base du classement de la phase qualificative en utilisant le principe du « Serpent » et elles débiteront cette phase « Play Down » avec les points acquis à l'issue de la phase qualificative.

Chaque équipe rencontrera les quatre autres équipes de la poule sous la forme de « matchs secs » qui auront lieu selon le calendrier ci-après **à 15 heures** :

- Journée 1 : **Dimanche 20 Avril 2025**
- Journée 2 : **Dimanche 27 Avril 2025**
- Journée 3 : **Dimanche 18 Mai 2025**
- Journée 4 : **Dimanche 25 Mai 2025**
- Journée 5 : **Dimanche 8 Juin 2025**

A l'issue de cette phase « Play Down », les associations seront classées de 1 à 10 conformément à l'article 340 des Règlements Généraux de la FFR en tenant compte des points acquis lors de la phase qualificative et de la phase « Play Down ».

d. Qualifications en championnats de France

Le tableau des qualifiés en championnats de France prévoit la qualification de six équipes pour le championnat de France Régionale 1 et de six autres pour le championnat de France Promotion Régionale 1.

A l'issue de la phase qualificative, les associations classées :

- n° 1 à n° 6 au classement inter poules (soit 6 clubs) seront qualifiées pour les 32èmes de finale du Championnat de France Régionale 1
- n° 7 à n° 12 au classement inter poules (soit 6 clubs) seront qualifiées pour les 32èmes de finale du Championnat de France Promotion Régionale 1.

Dans l'hypothèse où un club refuse, ou se voit refuser la participation au Championnat de France pour un motif financier, administratif ou disciplinaire, il sera remplacé, par le club le mieux classé à la fin de la phase qualificative de la saison 2024/2025 (et ainsi de suite en cas de refus de celui-ci), par application des dispositions de l'article 340 des Règlements Généraux de la FFR.

Ce dispositif est issu de l'article 344 des Règlements Généraux de la FFR et a été étendu par la LIFR à ses compétitions régionales.

e. Affectations pour la saison 2025/2026

- Relégation en Régionale 2

S'il n'y a aucune descente de club francilien de Fédérale 3 en Régionale 1, les associations classées n°9 et n°10 (soit 2 clubs) à l'issue de la phase « Play Down » descendront en Régionale 2 pour la saison 2025/2026.

En fonction des descentes de clubs franciliens de Fédérale 3 en Régionale 1, ce chiffre de 2 clubs pourra varier à la hausse afin de revenir à 20 clubs en Régionale 1 pour la saison 2025/2026, sous réserve que l'application des critères de répartition des équipes selon l'article 331 des Règlements Généraux de la FFR confirme ce chiffre de 20 clubs.

- Composition de la Régionale 1 pour la saison 2025/2026

La compétition de Régionale 1 regroupera pour la saison 2025-2026, 20 associations :

- Les 17 équipes maintenues en Régionale 1 à l'issue de la saison 2024-2025 s'il n'y a aucune descente de club francilien de Fédérale 3 en Régionale 1
- Les XX équipes reléguées de Fédérale 3 à l'issue de la saison 2024-2025, ce qui entraînera XX équipes reléguées supplémentaires de Régionale 1 en Régionale 2 (voir annexe)
- Les 3 équipes promues de Régionale 2 à l'issue de la saison 2024-2025

B. Réserves Régionale 1

1) Participants (équipes engagées)

Pour la saison 2024/2025, la compétition de Réserve Régionale 1 sera organisée de la façon suivante :

- Une phase qualificative : les 22 équipes sont réparties en 2 poules de 11 équipes, une équipe étant exemptée chaque journée
- Une phase finale régionale : les équipes classées aux deux premières places de chaque poule (soit quatre équipes) sont qualifiées pour la phase finale régionale qui débutera en 1/2 finale le 20 avril
- Une phase finale de Championnat de France : six équipes seront qualifiées pour le championnat de France Réserves Régionale 1.

2) Listes des équipes participantes

NOM CLUB	CODE CLUB
RACING CLUB DE L'AGGLOMERATION CERGY PONTOISE	(7452M)
C A CHEVREUSE	(4599Z)
RST PARIS XO / FINANCES M+18	(à venir)
A C BOBIGNY 93 RUGBY	(4581E)
C ATH ORSAY RUGBY CLUB	(4675G)
R C PARIS 15	(4727N)
C O GARGENVILLE	(4633L)
R O C HOUILLES CARRIERES SEINE	(5541Y)
RUGBY CLUB GARCHES VAUCRESSON	(6191E)
VIE AU GRAND AIR DE ST MAUR	(4769J)
RUEIL A C	(4751P)
RUGBY CLUB VALLEE DE MONTMORENCY SOISY	(4757W)
TERRES DE FRANCE RUGBY	(7112F)
R O C GIFFOIS	(4635N)

PARISIS RUGBY CLUB	(4631J)
RUGBY CELLOIS CHESNAYSIEN	(5832P)
ENT AS MARCOUSSIS US LIMOURS	(4653H)
UNION DES BORDS DE MARNE	(7099S)
RED STAR OL AUDONIEN ST OUEN	(4771L)
A S LAGNY RUGBY	(4644Y)
RST CHILLY / EPINAY M+18	(à venir)
RUGBY MELUN COMBS SENART 77	(4656L)

3) Format de la compétition

a. Phase qualificative

Les 22 associations sont réparties en 2 poules de 11 équipes établies à partir du classement général de ces associations établi à l'issue de la saison précédente.

POULE 1
RACING CLUB DE L'AGGLOMERATION CERGY PONTOISE (7452M)
A C BOBIGNY 93 RUGBY (4581E)
C ATH ORSAY RUGBY CLUB (4675G)
R O C HOUILLES CARRIERES SEINE (5541Y)
RUGBY CLUB GARCHES VAUCRESSON (6191E)
RUGBY CLUB VALLEE DE MONTMORENCY SOISY (4757W)
TERRES DE FRANCE RUGBY (7112F)
RUGBY CELLOIS CHESNAYSIEN (5832P)
ENT AS MARCOUSSIS US LIMOURS (4653H)
A S LAGNY RUGBY (4644Y)
RST CHILLY / EPINAY M+18 (à venir)
Club Exempt n°1

POULE 2
C A CHEVREUSE (4599Z)
RST PARIS XO / FINANCES M+18 (à venir)
R C PARIS 15 (4727N)
C O GARGENVILLE (4633L)
VIE AU GRAND AIR DE ST MAUR (4769J)
RUEIL A C (4751P)
R O C GIFFOIS (4635N)
PARISIS RUGBY CLUB (4631J)
UNION DES BORDS DE MARNE (7099S)
RED STAR OL AUDONIEN ST OUEN (4771L)
RUGBY MELUN COMBS SENART 77 (4656L)
Club Exempt n°2

Les équipes de chaque poule se rencontrent en matchs « Aller » et « Retour » selon le calendrier ci-après, soit 20 rencontres par équipe.

CALENDRIER DE LA PHASE QUALIFICATIVE			
A1	15/09/24	R1	05/01/25
A2	22/09/24	R2	12/01/25
A3	29/09/24	R3	19/01/25
A4	13/10/24	R4	02/02/25
A5	20/10/24	R5	09/02/25
A6	03/11/24	R6	16/02/25
A7	10/11/24	R7	02/03/25
A8	17/11/24	R8	09/03/25
A9	01/12/24	R9	16/03/25
A10	08/12/24	R10	23/03/25
A11	15/12/24	R11	06/04/25

DATES DE REPLI	
REPLI 1	24/11/24
REPLI 2	26/01/25
REPLI 3	30/03/25

A l'issue de la phase qualificative les équipes seront classées de 1 à 22 conformément à l'article 340 des Règlements Généraux de la F.F.R.

b. Phase finale

Les associations classées du n° 1 au n° 4 à l'issue de la phase qualificative (soit 4 clubs et/ou rassemblements) seront qualifiées pour les ½ finales du Championnat d'Ile-de-France.

Elles seront opposées en ½ finale, le **Dimanche 20 Avril 2025 à 15h00**, en match simple comme ci-dessous :

- Match 1 : 1^{er} poule 1 contre 2^{ème} poule 2 → sur le terrain du 1^{er} poule 1
- Match 2 : 1^{er} poule 2 contre 2^{ème} poule 1 → sur le terrain du 1^{er} poule 2

Les vainqueurs des demi-finales joueront la finale régionale le **Dimanche 27 Avril 2025**, pour le titre de Champion d'Ile-de-France de Régionale 1.

c. Qualifications en championnat de France

Le tableau des qualifiés en championnat de France prévoit la qualification de six équipes pour le championnat de France Réserves Régionale 1.

A l'issue de la phase qualificative, les associations classées n° 1 à n° 6 au classement inter poules (soit 6 clubs) seront qualifiées pour les 32èmes de finale du Championnat de France Réserves Régionale 1.

Dans l'hypothèse où un club refuse, ou se voit refuser la participation au Championnat de France pour un motif financier, administratif ou disciplinaire, il sera remplacé, par le club le mieux classé à la fin de la phase qualificative de la saison 2024/2025 (et ainsi de suite en cas de refus de celui-ci), par application des dispositions de l'article 340 des Règlements Généraux de la FFR.

Ce dispositif est issu de l'article 344 des Règlements Généraux de la FFR et a été étendu par la LIFR à ses compétitions régionales.

C. Régionale 2

1) Principes généraux

Pour la saison 2024/2025, la compétition de Régionale 2 sera organisée de la façon suivante :

- Une phase qualificative : les 30 équipes sont réparties en 3 poules de 10 équipes
- Une phase finale régionale : les équipes classées aux huit premières places de la phase qualificative (soit huit équipes) sont qualifiées pour la phase finale régionale qui débutera en ¼ de finale le 13 avril 2025
- Une phase finale de Championnat de France : six équipes seront qualifiées pour le championnat de France Régionale 2 et six autres pour le championnat de France Promotion Régionale 2.

2) Listes des équipes participantes

NOM CLUB	CODE CLUB
R C CRETEIL CHOISY	(4600A)
U S ALFORTVILLE RUGBY	(4567P)
RUGBY CLUB DE SURESNES - HAUTS DE SEINE	(4760Z)
RACING NANTERRE RUGBY	(6545P)
U S O ATHIS MONS (4574X)	(4574X)
RUGBY CLUB DU PAYS DE NEMOURS	(4668Z)
ENTENTE R C C S BRETAGNE	(4586K)
RST PLATEAU BRIARD / BVB M+18	(à venir)
PROVINS RUGBY CLUB	(4637R)
R C LIVRY GARGAN	(4647B)
R C NOISY LE GD MARNE LA VALLEE	(6222N)
UNION RUGBY CENTRE 78 (URC78)	(4765E)
RUGBY CLUB SEINE & OISE TRIEL SUR SEINE	(5749Z)
PUTEAUX RUGBY	(7134E)
R C PARIS NEUILLY SUR SEINE	(4780W)
R C NEUILLY SUR MARNE	(4669A)
RAMBOUILLET SPORTS	(4745H)
RUGBY CLUB PORTE DE L'OISE	(7942X)
R O YERROIS	(4790G)
R C VAL DE BIEVRE	(4640U)
R C SENLIS	(4755U)
R C DOURDAN	(4620X)
RUGBY OLYMPIQUE DE PANTIN	(4678K)
RUGBY SUD 77	(4627E)
ENT R C PLESSIS ROBINSON MEUDO	(4657M)
R C VELIZY VILLACOUBLAY	(7107A)
R CONFLANS HERBLAY VAL SEINE	(4641V)
RUGBY CLUB MONTREUILLOIS	(5833R)
RUGBY CLUB BAGNOLTAIS	(6996E)
STADE OL ROSNEEN	(4749M)

3) Format de la compétition

a. Phase qualificative

Les 30 associations sont réparties en 3 poules de 10 équipes établies à partir du classement général de ces associations à l'issue de la saison précédente

POULE 1
R C CRETEIL CHOISY (4600A)
U S ALFORTVILLE RUGBY (4567P)
RUGBY CLUB DE SURESNES - HAUTS DE SEINE (4760Z)
RACING NANTERRE RUGBY (6545P)
U S O ATHIS MONS (4574X)
RUGBY CLUB DU PAYS DE NEMOURS (4668Z)
ENTENTE R C C S BRETIGNY (4586K)
RST PLATEAU BRIARD / BVB M+18 (à venir)
PROVINS RUGBY CLUB (4637R)
R C LIVRY GARGAN (4647B)

POULE 2
R C NOISY LE GD MARNE LA VALLEE (6222N)
UNION RUGBY CENTRE 78 (URC78) (4765E)
RUGBY CLUB SEINE & OISE TRIEL SUR SEINE (5749Z)
PUTEAUX RUGBY (7134E)
R C PARIS NEUILLY SUR SEINE (4780W)
R C NEUILLY SUR MARNE (4669A)
RAMBOUILLET SPORTS (4745H)
RUGBY CLUB PORTE DE L'OISE (7942X)
R O YERROIS (4790G)
R C VAL DE BIEVRE (4640U)

POULE 3
R C SENLIS (4755U)
R C DOURDAN (4620X)
RUGBY OLYMPIQUE DE PANTIN (4678K)
RUGBY SUD 77 (4627E)
ENT R C PLESSIS ROBINSON MEUDO (4657M)
R C VELIZY VILLACOUBLAY (7107A)
R CONFLANS HERBLAY VAL SEINE (4641V)
RUGBY CLUB MONTREUILLOIS (5833R)
RUGBY CLUB BAGNOLTAIS (6996E)
STADE OL ROSNEEN (4749M)

Les équipes de chaque poule se rencontrent en matchs « Aller » et « Retour » selon le calendrier ci-après, soit 18 rencontres par équipe.

CALENDRIER DE LA PHASE QUALIFICATIVE			
A1	22/09/24	R1	12/01/25
A2	29/09/24	R2	19/01/25
A3	06/10/24	R3	02/02/25
A4	13/10/24	R4	09/02/25
A5	10/11/24	R5	16/02/25
A6	17/11/24	R6	02/03/25
A7	24/11/24	R7	09/03/25
A8	08/12/24	R8	16/03/25
A9	15/12/24	R9	30/03/25

DATES DE REPLI	
REPLI 1	01/12/24
REPLI 2	23/03/25

A L'issue de la phase qualificative les équipes seront classées de 1 à 30 conformément à l'article 340 des règlements généraux de la F.F.R.

b. Phase finale

Les associations classées du n° 1 au n° 8 à l'issue de la phase qualificative (soit 8 clubs et/ou rassemblements), seront qualifiées pour les ¼ de finale du Championnat d'Ile-de-France

Elles seront opposées en ¼ de finale, le dimanche 13 Avril 2025, en match simple comme ci-dessous.

- Match 1 : 1^{er} contre le 8^{ème} → sur le terrain du 1^{er}
- Match 2 : 2^{ème} contre le 7^{ème} → sur le terrain du 2^{ème}
- Match 3 : 3^{ème} contre le 6^{ème} → sur le terrain du 3^{ème}
- Match 4 : 4^{ème} contre le 5^{ème} → sur le terrain du 4^{ème}

Les 4 vainqueurs des ¼ de finale s'opposeront, sur le terrain du mieux classé du classement de la phase qualificative, pour les demi-finales le Dimanche 20 Avril 2025, en match simple comme ci-dessous.

- Match 5 : Vainqueur du Match 1 contre Vainqueur du Match 4
- Match 6 : Vainqueur du Match 2 contre Vainqueur du Match 3

Les vainqueurs des demi-finales joueront la finale régionale le Dimanche 27 Avril 2025, pour le titre de Champion d'Ile-de-France de Régionale 2.

Calendrier des phases finales :

REGIONALE 2	
¼ FINALES	13/04/25
½ FINALES	20/04/25
FINALE	27/04/25

c. Play Down

Les associations classées du n° 21 au n° 30 à l'issue de la phase qualificative (soit 10 clubs et/ou rassemblements) disputeront obligatoirement des « Play Down » qui se dérouleront sur cinq journées.

Elles seront réparties en deux poules de cinq équipes sur base du classement de la phase qualificative en utilisant le principe du « Serpent » et elles débiteront cette phase « Play Down » avec les points acquis à l'issue de la phase qualificative.

Chaque équipe rencontrera les quatre autres équipes de la poule sous la forme de « matchs secs » qui auront lieu selon le calendrier ci-après à 15 heures :

- Journée 1 : Dimanche 20 Avril 2025
- Journée 2 : Dimanche 27 Avril 2025
- Journée 3 : Dimanche 18 Mai 2025
- Journée 4 : Dimanche 25 Mai 2025
- Journée 5 : Dimanche 8 Juin 2025

A l'issue de cette phase « Play Down », les associations seront classées de 1 à 10 conformément à l'article 340 des Règlements Généraux de la FFR en tenant compte des points acquis lors de la phase qualificative et de la phase « Play Down ».

d. Qualifications en championnats de France

Le tableau des qualifiés en championnat de France prévoit la qualification de six équipes pour le championnat de France Régionale 2 et de six autres pour le championnat de France Promotion Régionale 2.

A l'issue de la phase qualificative, les associations classées :

- n° 1 à n° 6 au classement inter poules (soit 6 clubs) seront qualifiées pour les 32èmes de finale du Championnat de France Régionale 2
- n° 7 à n° 12 au classement inter poules (soit 6 clubs) seront qualifiées pour les 32èmes de finale du Championnat de France Promotion Régionale 2.

Dans l'hypothèse où un club refuse, ou se voit refuser la participation au Championnat de France pour un motif financier, administratif ou disciplinaire, il sera remplacé, par le club le mieux classé à la fin de la phase qualificative de la saison 2024/2025 (et ainsi de suite en cas de refus de celui-ci), par application des dispositions de l'article 340 des Règlements Généraux de la FFR.

Ce dispositif est issu de l'article 344 des Règlements Généraux de la FFR et a été étendu par la LIFR à ses compétitions régionales.

Pour rappel, toute « Equipe 3 » engagée en Régionale 2 ne peut participer aux phases finales de championnat de France de Régionale 2 ou de Promotion Régionale 2 (article I.5.c.)

e. Phase Consolante Régionale

Une phase consolante sera organisée sur base du volontariat pour les équipes classées de la 13^{ème} à la 20^{ème} place du classement inter poules (soit 8 clubs) qui débutera par des ¼ de finale le 13 avril 2025. Le vainqueur de cette phase se verra décerner un trophée.

f. Affectations pour la saison 2025/2026

- Relégation en Régionale 3

S'il n'y a aucune descente de club francilien de Fédérale 3 en Régionale 1, les clubs classés N°8, n°9 et n°10 (soit 3 clubs) à l'issue de la phase « Play Down » descendront en Régionale 3 pour la saison 2025/2026.

En fonction des descentes de clubs franciliens de Fédérale 3 en Régionale 1, ce chiffre de 3 clubs pourra varier à la hausse afin de maintenir 30 clubs en Régionale 2 pour la saison 2025/2026, sous réserve que l'application des critères de répartition des équipes selon l'article 331 des Règlements Généraux de la FFR confirme ce chiffre de 30 clubs.

- Accession en Régionale 1

Les associations classées N°1 à N°3 à l'issue de la phase qualificative du championnat régional d'Ile de France (chaque premier de poule) accéderont à la Régionale 1 pour la saison 2025/2026.

Si une (ou plusieurs) de ces trois associations était une « Equipe 3 », elle sera remplacée par l'association hors « Equipes 3 » la mieux classée immédiatement après elle dans l'ordre du classement général intra-poules à l'issue de la phase qualificative (et ainsi de suite en cas de refus de cette dernière).

- Composition de la Régionale 2 pour la saison 2025/2026

La compétition de Régionale 2 regroupera pour la saison 2025-2026, 30 associations :

- Les 24 équipes maintenues en Régionale 2 à l'issue de la saison 2024-2025
- Les 2 équipes reléguées de Régionale 1 à l'issue de la saison 2024-2025, ce nombre étant potentiellement augmenté en fonction des XX équipes reléguées de Fédérale 3 en Régionale 1 à l'issue de la saison 2024-2025, ce qui entraînera XX équipes reléguées supplémentaires de Régionale 2 en Régionale 3 (voir annexe)
- Les 4 équipes promues de Régionale 3 à l'issue de la saison 2024-2025

D. Régionale 3

1) Principes généraux

Pour la saison 2024/2025, la compétition de Régionale 3 sera organisée de la façon suivante :

- Une phase qualificative : les 37 équipes (dont 7 « Equipes 3 ») sont réparties en 3 poules de 9 équipes et une poule de 10 équipes (sous réserve d'inscriptions définitives)

- Une phase finale régionale : les équipes hors « Equipes 3 » classées aux huit premières places de la phase qualificative (soit huit équipes) sont qualifiées pour la phase finale régionale qui débutera en ¼ de finale le 13 avril 2025 ; les sept « Equipes 3 » participeront à une phase finale régionale spécifique « Equipes 3 ».
- Une phase finale de Championnats de France : six équipes seront qualifiées pour le championnat de France Régionale 3 et six autres pour le championnat de France Promotion Régionale 3.

2) Listes des équipes participantes

NOM CLUB	CODE CLUB
ENT GOUSSAINVILLE GONESSE XV	(5669M)
R C L'ISLE ADAM	(5558S)
U S JEUNESSE DE MITRY MORY	(6435V)
R C VINCENNES	(4786C)
AMICALE LAIQUE DES JEUNES DE LIMAY RUGBY	(4646A)
A S CORBEIL ESSONNE/RC MENNECY	(4610L)
RUGBY VAL D ORGE SAVIGNY LONJUMEAU	(4754T)
U S O CHELLES RUGBY	(6693A)
RUGBY CLUB LES MUREAUX	(7817S)
ARPAJON RUGBY XV	(4573W)
SAINTE GENEVIEVE SPORTS RUGBY	(4766F)
ETAMPES R C	(4624B)
OLYMPIQUE COLUMERIEN ET PAYS FERTOIS RUGBY	(4612N)
A A S FRESNES	(4632K)
VIRY CHATILLON RUGBY CLUB	(7818T)
R C BALLANCOURTOIS	(6325A)
BLANC MESNIL SPORTS RUGBY	(4580D)
R C NOISY LE SEC	(4672D)
ASSOCIATION SPORTIVE MANTAISE	(7770T)
RST FONTENAY / ANTONY M+18 (à venir)	(à venir)
RUGBY CHARENTON MAISONS ALFORT ST MAURICE	(6595U)
SEVRES CHAVILLE RUGBY	(6934M)
RUGBY CLUB DE SAINTRY	(6990Y)
RST RC AUBERGENVILLE ELISABETHVILLE / EPONE RC	(à venir)
U S PALAISEAU	(4677J)
RUGBY CLUB DE COURBEVOIE	(4613P)
PLAISIR RUGBY CLUB	(4737Z)
PARIS OLYMPIQUE RUGBY CLUB	(6621X)
PARIS UNIVERSITE CLUB	(4680M)
S C U F 3	(4686U)
S C U F 4	(4686U)
R C PARIS 15	(4727N)
R C VERSAILLES	(4778U)
SAINT DENIS RUGBY 93	(8002K)
RACING CLUB ASNIEROIS	(7842T)
GRIGNY RUGBY A 15	(7324D)
RUGBY CLUB DE CHAMPS - VAL MAUBUEE	(6782X)

3) Format de la compétition

a. Phase qualificative

Les 37 associations sont réparties en 1 poule de 10 équipes et 3 poules de 9 équipes établies à partir du classement général de ces associations à l'issue de la saison précédente.

POULE 1
ENT GOUSSAINVILLE GONESSE XV (5669M)
U S O CHELLES RUGBY (6693A)
SAINTE GENEVIEVE SPORTS RUGBY (4766F)
R C BALLANCOURTOIS (6325A)
BLANC MESNIL SPORTS RUGBY (4580D)
RST RC AUBERGENVILLE ELISABETHVILLE / EPONE RC (à venir)
US PALAISEAU (4677J)
R C PARIS 15 (4727N)
GRIGNY RUGBY A 15 (7324D)
Club Exempt N°1

POULE 2
R C L'ISLE ADAM (5558S)
RUGBY VAL D ORGE SAVIGNY LONJUMEAU (4754T)
ARPAJON RUGBY XV (4573W)
VIRY CHATILLON RUGBY CLUB (7818T)
R C NOISY LE SEC (4672D)
M LAFFITTE ST GERMAIN POISSY (4650E)
PLAISIR RUGBY CLUB (4737Z)
RUGBY CLUB DE CHAMPS - VAL MAUBUEE (6782X)
R C VERSAILLES (4778U)
Club Exempt N°2

POULE 3
U S JEUNESSE DE MITRY MORY (6435V)
RST A S CORBEIL ESSONNE/RC MENNECY - RC SAINTRY (à venir)
RUGBY CLUB LES MUREAUX (7817S)
A A S FRESNES (4632K)
ASSOCIATION SPORTIVE MANTAISE (7770T)
SEVRES CHAVILLE RUGBY (6934M)
PARIS OLYMPIQUE RUGBY CLUB (6621X))
S C U F 4 (4686U)
SAINT DENIS RUGBY 93 (8002K)
Club Exempt N° 3

POULE 4
R C VINCENNES (4786C)
AMICALE LAIQUE DES JEUNES DE LIMAY RUGBY (4646A)
ETAMPES R C (4624B)
OLYMPIQUE COLUMERIEN ET PAYS FERTOIS RUGBY (4612N)
RST FONTENAY / ANTONY M+18 (à venir)
RUGBY CHARENTON MAISONS ALFORT ST MAURICE (6595U)
S C U F 3 (4686U)
PARIS UNIVERSITE CLUB (4680M)
RACING CLUB ASNIEROIS (7842T)
Club Exempt N° 4

Les équipes de chaque poule se rencontrent en matchs « Aller » et « Retour » selon le calendrier ci-après, soit 16 rencontres par équipe.

CALENDRIER DE LA PHASE QUALIFICATIVE			
A1	22/09/24	R1	12/01/25
A2	29/09/24	R2	19/01/25
A3	06/10/24	R3	02/02/25
A4	13/10/24	R4	09/02/25
A5	10/11/24	R5	16/02/25
A6	17/11/24	R6	02/03/25
A7	24/11/24	R7	09/03/25
A8	08/12/24	R8	16/03/25
A9	15/12/24	R9	30/03/25

DATES DE REPLI	
REPLI 1	01/12/24
REPLI 2	23/03/25

A l'issue de la phase qualificative les équipes seront classées de 1 à 37 conformément à l'article 340 des règlements généraux de la F.F.R.

b. Phase finale

- **Associations hors « Equipes 3 »**

Les 8 associations hors « Equipes 3 » les mieux classées au classement inter-poules à l'issue de la phase qualificative seront qualifiées pour les ¼ de finale du Championnat d'Ile-de-France.

Elles seront opposées en ¼ de finale, le dimanche 13 Avril 2025, en match simple comme ci-dessous.

- Match 1 : 1^{er} contre le 8^{ème} → sur le terrain du 1^{er}
- Match 2 : 2^{ème} contre le 7^{ème} → sur le terrain du 2^{ème}
- Match 3 : 3^{ème} contre le 6^{ème} → sur le terrain du 3^{ème}
- Match 4 : 4^{ème} contre le 5^{ème} → sur le terrain du 4^{ème}

Les 4 vainqueurs des ¼ de finale s'opposeront, sur le terrain du mieux classé du classement de la phase qualificative, pour les demi-finales le Dimanche 20 Avril 2025, en match simple comme ci-dessous.

- Match 5 : Vainqueur du Match 1 contre Vainqueur du Match 4
- Match 6 : Vainqueur du Match 2 contre Vainqueur du Match 3

Les vainqueurs des demi-finales joueront la finale régionale le Dimanche 27 Avril 2025, pour le titre de Champion d'Ile-de-France de Régionale 3.

- **Associations « Equipes 3 »**

Les 7 associations « Equipes 3 » seront qualifiées pour les ¼ de finale du Championnat d'Ile-de-France « Equipe3 » et seront classées de 1 à 7 en fonction du classement inter-poules à l'issue de la phase qualificative.

Elles seront opposées en ¼ de finale, le dimanche 13 Avril 2025, en match simple comme ci-dessous.

- Match 1 : 1^{er} qualifié d'office pour les ½ finales
- Match 2 : 2^{ème} contre le 7^{ème} → sur le terrain du 2^{ème}
- Match 3 : 3^{ème} contre le 6^{ème} → sur le terrain du 3^{ème}
- Match 4 : 4^{ème} contre le 5^{ème} → sur le terrain du 4^{ème}

Les 4 vainqueurs des ¼ de finale s'opposeront, sur le terrain du mieux classé du classement de la phase qualificative, pour les demi-finales le Dimanche 20 Avril 2025, en match simple comme ci-dessous.

- Match 5 : Vainqueur du Match 1 contre Vainqueur du Match 4
- Match 6 : Vainqueur du Match 2 contre Vainqueur du Match 3

Les vainqueurs des demi-finales joueront la finale régionale le Dimanche 27 Avril 2025, pour le titre de Champion d'Ile-de-France de Régionale 3 « Equipes 3 ».

Calendrier des phases finales :

REGIONALE 3	
¼ FINALES	13/04/25
½ FINALES	20/04/25
FINALE	27/04/25

c. Qualifications en championnats de France

Le tableau des qualifiés en championnats de France prévoit la qualification de six équipes pour le championnat de France Régionale 3 et de six autres pour le championnat de France Promotion Régionale 3.

Pour rappel, toute « Equipe 3 » engagée en Régionale 3 ne peut participer aux phases finales de championnat de France de Régionale 3 ou de Promotion Régionale 3 (article

I.5.c.). En conséquence, seules les équipes hors « Equipes 3 » pourront être qualifiées pour les Championnats de France.

A l'issue de la phase qualificative, les associations classées :

- n° 1 à n° 6 au classement inter poules (soit 6 clubs) seront qualifiées pour les 32èmes de finale du Championnat de France Régionale 3
- n° 7 à n° 12 au classement inter poules (soit 6 clubs) seront qualifiées pour les 32èmes de finale du Championnat de France Promotion Régionale 3.

Par application des dispositions de l'article I) 5) c. du présent règlement, si une de ces 12 associations était une « Equipe 3 », elle sera remplacée par l'association la mieux classée immédiatement après elle dans l'ordre du classement général intra-poules à l'issue de la phase qualificative. Ces mêmes dispositions s'appliqueront si plusieurs de ces 12 équipes étaient des « Equipes 3 ».

Dans l'hypothèse où un club refuse, ou se voit refuser la participation au Championnat de France pour un motif financier, administratif ou disciplinaire, il sera remplacé, par le club le mieux classé à la fin de la phase qualificative de la saison 2024/2025 (et ainsi de suite en cas de refus de celui-ci), par application des dispositions de l'article 340 des Règlements Généraux de la FFR.

Ce dispositif est issu de l'article 344 des Règlements Généraux de la FFR et a été étendu par la LIFR à ses compétitions régionales.

d. Phase Consolante Régionale

Une phase consolante sera organisée sur base du volontariat pour les équipes hors « Equipes 3 » ne participant ni aux phases finales régionales, ni aux Championnats de France. Les modalités de cette compétition seront déterminées ultérieurement en fonction du nombre d'équipes participantes. Le vainqueur de cette compétition se verra décerner un trophée.

e. Affectations pour la saison 2025/2026

- Accession en Régionale 2

Les associations classées N°1 à N°4 à l'issue de la phase qualificative du championnat régional d'Ile de France (chaque premier de poule) accéderont à la Régionale 2 pour la saison 2025/2026, sachant qu'au maximum, une seule « Equipe 3 » sera autorisée à accéder à la Régionale 2.

En conséquence, s'il y avait plus d'une « Equipe 3 » dans les 4 associations classées N°1 à N°4 à l'issue de la phase qualificative du championnat régional d'Ile de France, seule la mieux classée au classement inter-poules accèdera à la Régionale 2 et l'autre ou les autres sera/seront remplacée(s) par l'association/les associations hors « Equipes 3 » la/les mieux classée(s) immédiatement après elle(s) dans l'ordre du classement général intra-poules à l'issue de la phase qualificative (et ainsi de suite en cas de refus de cette/ces dernière(s)).



- Composition de la Régionale 3 pour la saison 2025/2026

La compétition de Régionale 3 regroupera pour la saison 2025-2026, 36 associations (hors nouvelles inscriptions) :

- Les 33 équipes maintenues en Régionale 3 à l'issue de la saison 2024-2025
- Les 3 équipes reléguées de Régionale 2 à l'issue de la saison 2024-2025, ce nombre étant potentiellement augmenté en fonction des XX équipes reléguées de Fédérale 3 en Régionale 1 à l'issue de la saison 2024-2025 (voir annexe)

IV) Annexes

Système d’accessions et relégations de la ligue à modifier à l’issue de la saison 2024/2025, en fonction du nombre de clubs de la ligue à modifier, rétrogradés ou relégués de Fédérale 3.

Clubs relégués de Fédérale 3	0	1	2	3	4	5	6	7	8
Pour la Régionale 1 – Ligue Régionale Ile de France de Rugby									
Accèdent en Fédérale 3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Relégués de Fédérale 3	0	1	2	3	4	5	6	7	8
Relégués en Régionale 2	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Accèdent de Régionale 2	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Pour la Régionale 2 – Ligue Régionale Ile de France de Rugby									
Accèdent en Régionale 1	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Relégués de Régionale 1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Relégués en Régionale 3	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Accèdent de Régionale 3	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Pour la Régionale 3 – Ligue Régionale Ile de France de Rugby									
Accèdent en Régionale 2	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Relégués de Régionale 2	3	4	5	6	7	8	9	10	11